

MOTION

Commission médicale d'établissement de l'Établissement Public de Santé Barthélemy Durand

La Commission médicale d'établissement (CME) de l'Établissement Public de Santé Barthélemy Durand s'est réunie en séance extraordinaire pour la 3^{ème} fois au sujet des GHT et réitère sa demande de dérogation. Cette demande fait suite à l'évolution récente du rôle des établissements supports dans le cadre du projet des décrets d'application.

Depuis notre dernière réunion sur ce sujet en Janvier 2016, et sans a priori, nous avons entamé des échanges et participé activement aux travaux du comité de pilotage et du projet médical partagé volet psychiatrie et santé mentale inter-GHT de l'Essonne.

Nous attendions que les décrets d'application tiennent compte des spécificités de notre discipline. Ce n'est pas le cas.

Les diverses versions du projet de décret rendues publiques et surtout son article 107 renforçant les pouvoirs de l'établissement support inquiètent fortement notre communauté et au-delà l'ensemble du personnel de notre établissement. Les représentants du personnel se sont d'ailleurs prononcé dans le même sens en introduction de cette CME extraordinaire.

Un collège médical réunissant l'ensemble des médecins de l'établissement est prévu la semaine prochaine. Le bureau de la CME se réunira toutes les semaines à ce sujet.

D'autres actions seront organisées en fonction des réponses qui nous seront apportées.

A l'unanimité de ses membres, la CME a voté les résolutions suivantes :

- 1) **Demande d'une dérogation d'adhésion à un GHT**, conformément à l'article 6132-1,
- 2) **Sollicite la constitution d'une Communauté psychiatrique de territoire (CPT)** englobant tout le département de l'Essonne, sur la base de l'article 3221-1,
- 3) **Se positionne en tant qu'associé** des 2 GHT essonniers provisoires dont nous sommes déjà partenaires.



Nos demandes sont justifiées et légitimées par la spécificité et la taille de notre établissement : 14 secteurs et inter-secteurs, 70 structures extrahospitalières, un centre régional douleur et soins somatiques en santé mentale et autisme, un programme de télémédecine interdépartemental, une dizaine de dispositifs à caractère départemental, et deux structures médico-sociales. Son déploiement géographique sur 84% du département répond aux besoins de plus de 700 000 habitants.

Notre engagement sur notre territoire se renforcera et répondra :

- **A L'accessibilité**, ainsi qu'à **la continuité des soins psychiatriques** de proximité à tous les citoyens du territoire par le biais du maillage par les secteurs,
- **Au renforcement des actions de coopération et de complémentarité** avec tous les acteurs en matière d'urgences, de soins somatiques et de liaison, des adolescents, de périnatalité, des personnes en situation de précarité, des détenus et des personnes âgées,
- Et à **l'amélioration de l'attractivité et de la démographie médicale** de ce territoire de plus en plus sinistré.

Fait à Etampes, le 25 Avril 2016.

La Commission Médicale d'Etablissement
De l'Etablissement Public de Santé.